... a été naturellement appliqué aux ... à Armentières et à Houplines.

C'est légal, quand on se trouve dans un pays où la municipalité est arriérée...

(Protestation du juge).

Me Bataille. — ...au point de vue de la compréhension de la liberté. Comme vieux républicain, je m'insurge contre de tels procédés, estimant qu'on doit avoir le droit d'exhiber le drapeau de Jeanne d'Arc comme le drapeau rouge.

Mais il y a un arrêté. A-t-il été publié ? C'est au ministère public à le prouver. Dans l'affirmative seule, l'arrêté serait applicable. Seulement, mercredi, hier même, j'ai fait constater par l'huissier, M. Desprez, ici présent, en face du garde Dumez requis, la non inscription de sa publication, et le citoyen-maire Decocq ayant déclaré qu'aucune mention de ce genre n'existait, a signé. Le garde Dumez affirme que depuis 27 ans, à Houplines, on n'a dressé aucune contravention pour bannières ou drapeaux. Est-ce par erreur ou avec intention que la municipalité n'a pas publié l'arrêté ? Voilà pourquoi je demande le renvoi des causes.

[illegible] je relèverais par [illegible] deux contraventions à deux demoiselles, deux sœurs habitant le même logis. Je prouverais que le drapeau bleu et blanc est celui d'une puissance étrangère, non visé par l'arrêté, le drapeau de la République... de Saint-Marin. Mais l'arrêté non publié n'a aucune valeur.

M. Goutiot demande, malgré tout, l'application de la loi, et Me Bataille ayant déposé les conclusions, dont nous donnons le texte ci-après, le juge met l'affaire en délibéré.

Conclusions de Me Bataille

« Attendu que le concluant est poursuivi pour avoir exhibé une bannière ou un drapeau non autorisé, et pour avoir ainsi contrevenu à l'arrêté préfectoral du 16 février 1894 ; que cette poursuite n'est pas fondée ;

« Attendu que les règlements généraux, émanant de l'autorité préfectorale ne deviennent obligatoires qu'après avoir été publiés ou affichés dans les formes accoutumées ;

« Que la publication régulière de ces règlements constitue une formalité substantielle qui peut seule mettre légalement les justiciables en demeure de s'y conformer ; que, dès lors, il ne peut y être suppléé par des avertissements individuels ou par l'insertion du règlement dans le recueil des Actes de la Préfecture, laquelle ne constitue qu'une mesure administrative destinée à éclairer les fonctionnaires auxquels ce recueil est adressé ; qu'il en est ainsi d'un arrêté préfectoral relatif au port ou à l'exposition de drapeaux sur la voie publique ou dans les édifices, emplacements ou locaux ouverts au public ;

« Attendu que le concluant conteste formellement la publication dans la commune d'Houplines, de l'arrêté susvisé ; qu'il appartient donc au Ministère public de produire la preuve de la publication contestée ;

« Qu'il est certain que le registre des arrêtés d'Houplines ne contient aucune mention relative à cette publication ;

« Qu'il n'apparaît pas que des affiches aient été apposées dans la commune au moment où l'arrêté a été pris ou depuis cette époque ;

« Que ce qui tend à démontrer que l'arrêté n'a pas été publié à Houplines c'est que, chaque année, depuis 1894 des drapeaux et bannières ont été librement exhibées dans cette commune, sans que contravention ait été dressée et sans que l'autorité ait tenté d'assurer l'exécution de l'arrêté aujourd'hui invoqué ;

« Attendu qu'à défaut de publication régulière dudit arrêté, celui-ci ne peut servir de base à une poursuite ;

« Que dans ces circonstances, et sans qu'il y ait lieu de rechercher si le fait matériel relevé dans le procès-verbal est ou non établi, il échet de renvoyer le concluant des fins de la poursuite ;

« Pour ces motifs :

Renvoyer le concluant des fins de la poursuite sans dépens.

Cette audience a pris fin à midi et demi.

ROUBAIX

LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR

Les catholiques roubaisiens se conformant à l'esprit de l'Eglise sont des fervents de la dévotion au Sacré-Cœur. Aussi, croyons-nous inutile de les inviter à l'occasion de cette solennité religieuse à assister aux offices solennels qui seront célébrés dans toutes les églises de Roubaix. Ils y seront nombreux surtout aux saluts du soir.

Qu'ils nous permettent cependant, à l'instar du Comité urbain catholique dont nous avons hier publié l'appel, de les inviter à pavoiser et à arborer drapeaux et bannières en l'honneur du Sacré-Cœur.

AU PENSIONNAT SAINT-LOUIS

Le jubilé sacerdotal de M. le Supérieur

Voici le programme des fêtes organisées par le Pensionnat Saint-Louis, à l'occasion du 25e anniversaire de l'ordination sacerdotale de son supérieur, M. l'abbé Mury :

... juin 1914

Matin. — A 7 h., Messe de Communion à l'intention du Jubilaire.

A 9 h. 1/2, Bénédiction des Orgues par M. le vicaire-général Lecomte ; inauguration des Orgues par M. Roescher, professeur au Conservatoire.

A 9 h. 3/4, Grand'Messe chantée par le Jubilaire ; Allocution de circonstance par M. le vicaire-général Lecomte.

A 11 h. 1/2, dans les cours du Pensionnat, Souhaits offerts à M. le Supérieur par les Elèves du Pensionnat et les familles présentes ; Cantate du Jubilé, exécutée par la Société chorale St-Louis.

A 1 heure, Banquet au Cercle de l'Association des Anciens Elèves.

Après-midi. — A 5 heures, Salle des Fêtes de la Maison des Œuvres, Soirée offerte par M. le Supérieur à tous les Souscripteurs, aux Elèves et Familles du Pensionnat, avec le concours des Associations des Pères de Famille, des Anciens Elèves et de la Société chorale St-Louis.

Première Partie. — *L'Ile de Sanche*, chant mimé par un groupe d'élèves du Pensionnat. — *Mélina*, pièce en un acte de Th. Botrel. — *Bouvines*, tragédie en 3 actes du P. Longhaye.

29 Juin 1914

Jour anniversaire de l'Ordination. — Fête de Famille. — A 9 h. 1/2, Grand'Messe solennelle par le Jubilaire ; à l'issue vins d'honneur à tous les élèves.

A 2 h. 1/2, dans les cours du Pensionnat, Grande Kermesse flamande : Jeux, attractions et buffets divers, concours de toutes sortes ; départs de Montgolfières.

Pour l'accroissement de la population

Nous recevons communication de la lettre suivante :

18 juin 1914.

Monsieur le Docteur Jacques Bertillon
Président de l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la Population française
27, rue Cambacérès, Paris

Monsieur,

Je viens de lire votre article, paru hier dans l'enquête sur l'idéal de la République.

En dehors de considérations excellentes dont je vous félicite, vous résumez cet idéal républicain dans cette phrase :

« Il faut que le grand électeur soit uniquement le père de famille : il faut qu'il ait autant de voix que de personnes à nourrir ; alors seulement nos législateurs s'apercevront que la France ne peut pas durer si elle n'a pas d'enfant (puisque chaque jour voit décroître le chiffre de sa population) et que son avenir est facile à prévoir : c'est la mort ! »

J'ai développé cette idée dans un article publié le 15 avril 1913, que j'ai envoyé le 15 décembre 1913 à votre secrétaire M. Paul Carcassonne, 27 rue Cambacérès, Paris, en compagnie d'autres articles :

1° Sur l'héritage ; 2° Pétition à M. le Président de la République et au Gouvernement sur la protection de l'épargne et les retraites ouvrières, publiée intégralement par « La Croix » le 15 mars 1913, et partiellement à la même époque par « Le Journal de Roubaix » et autres, et répandue à un grand nombre d'exemplaires dans les milieux parlementaires ; 3° Sur l'impôt du sang publié par « Le Journal de Roubaix » le 19 juillet 1913 ; 4° La lettre au commandant Depoutures, président du Cercle Militaire de Roubaix 21 décembre 1913, qui tous se rapportent au but idéal que vous poursuivez.

Je ne différais avec vous qu'en demandant un suffrage pour chaque groupe de deux enfants.

Vous jouissez d'une grande notoriété. Si vous trouvez que ces idées sont bonnes à propager vous pouvez faire publier mes articles qui tous sont d'actualité, avec mon nom et mon adresse.

Je ne demande qu'à être utile à la cause que vous défendez avec un dévouement et une persévérance inlassable, qui, avec le temps, persévérance inlassable, qui, avec le temps,

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes meilleurs sentiments.

L. VANVERT,
Membre titulaire de l'Alliance,
Rentier, ex-industriel.
2, place Notre-Dame, Roubaix.

Chapelle de la Visitation Sainte-Marie, 135, Boulevard de Strasbourg. — Vendredi 19, fête du Sacré-Cœur de Jésus. Indulgence plénière. A 5 heures moins le quart, Salut solennel avec Sermon.

Le Très-Saint Sacrement sera exposé toute la journée.

Promesses du Sacré-Cœur de Jésus, joli cartonnage à 15 cent. pour œuvres. Images de tous prix. Chapelets du Sacré-Cœur. — LECTURE POPULAIRE, 30, Grande-Rue.

Fédération pour le Perfectionnement du tir à l'arme de guerre à longue portée. — Dimanche 21 juin, continuation du concours de repêchage.

Service. — Concours et tir de la section P, toute la journée.

Tir de la section X, numéros 5071 à 5140, de 2 heures à 6 heures.

De 9 h. 1/2 à 11 h. 3/4. — Commissaire, M. le capitaine Bonnel ; commissaire suppléant, M. Delberghe Paul ; instructeur, M. Réquillart Emile.

De 2 heures à 4 heures. — Commissaire, M. le capitaine Littaye ; commissaire suppléant, M. Georges Corman ; instructeur, M. Dezoubaix Etienne.

Les résultats des concours sont affichés au Stand.

Les tirs du 14 juin ayant été suspendus à 3 heures 1/2, à cause de l'orage, les membres de la section O qui n'ont pu, de ce fait, prendre part au concours de repêchage, sont autorisés à effectuer leur tir dimanche prochain.

Fab. voitures d'enfants. Réparations Druart-Chevallier, 156 r. Pierre-de-Roubaix. 665-2

Tombola non autorisée. — Angèle Kerkove, 48 ans, finisseuse de peignage, rue Delhemton, cour Vanvelden, avait mis en loterie une montre en métal valant 3 fr. 50 et essayait de placer près du personnel de l'établissement où elle travaille, 150 billets à 10 centimes.

Sur plainte d'un sieur Valette, Angèle Kerkove sera poursuivie. Elle voulait recueillir l'argent nécessaire pour payer son oculiste.

Les vols d'usine : Deux arrestations. — Depuis quelque temps, la direction de la Société Anonyme de l'Alma s'apercevait de fréquentes disparitions de matières premières, qui s'effectuaient par petites quantités. Une active surveillance fut exercée à la sortie des ouvriers. Mercredi soir, l'un d'eux se faisait remarquer par son embonpoint ; il fut invité à s'expliquer et trouvé porteur de 12 canettes de laine, qu'il avait tant bien que mal dissimulées sous ses vêtements.

La police fut informée et l'indélicat ouvrier arrêté. Il se nomme Joseph Devoldre, 34 ans, homme de peine, demeurant 38, rue de Bapaume, à Croix.

Interrogé par M. Barthouil, commissaire du quartier, il avoua avoir dérobé à plusieurs reprises des canettes de laine et les avoir revendues à un tisserand, J.-B. Vandenbeck, demeurant à Croix, rue Thiers. Ce dernier nie énergiquement toute complicité dans les vols commis par Devoldre.

Celui-ci sera vendredi déféré au parquet.

Vandenbeck a été gardé à la disposition de M. Barthouil jusqu'à ce que sa culpabilité soit nettement établie.

Vol. — M. Fillaire renvoie devant le tribunal correctionnel du 1 juillet, Edgard Terrière, 21 ans et Guillaume Vandecasteele, 66 ans, rue de Tourcoing, qui ont dérobé du cuivre à la compagnie Auer.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Nous recommandons le BAPTÊME THOMAS Fils Supérieur à tous, 5, rue du Priez, LILLE 660

du 18 juin

Naissances. — Marguerite Hespel, avenue Julien-Lagache. — Jeanne Hermans, rue Claude-Lorrain, 66. — Raymond Lerouge, boulevard de Metz, 47. — Marcel Janssens, rue de Cohem, maison Lebrun, 3. — Gaston Chantry, rue de la Perche, 44. — Ernest Poiteau, rue Ste-Elisabeth, 41. — Germaine Liagre, rue de Mouvaux, cour Frère, 40. — Eélie Foulon, rue Heche, 11. — Charles D'hont, rue Pierre-de-Roubaix, 119.

Décès. — Cyrille Frémy, 29 ans, rue St-Jean, 96. — Anne Ferdinande, 1 an, rue d'Anstaing, 31.

VINAIGRE AU LION DES FLANDRES POUR LA TABLE 2221-2

WATTRELOS

Notre concitoyen blessé au Maroc. — Une dépêche parvenue à la mairie, jeudi matin, annonce que M. Georges Duvillers, soldat au 2e zouaves, blessé au combat du 13 juin, était évacué sur le camp de Beni M'Gara, où il sera en traitement à l'infirmerie militaire.

Enquête de commodo et incommodo. — Par décision préfectorale, une enquête est prescrite sur une pétition de M. Six-Cauchefeux, qui demande l'autorisation de reconstruire le pont sur le Bareken, au Mont-à-Leux, à 7 mètres en avant du pont mitoyen du chemin d'intérêt commun n° 112 à Wattrelos.

Le dossier sera déposé à la mairie, du 27 juin au 13 juillet, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A la Mairie. — A l'occasion de la ducasse, les bureaux de la mairie seront fermés pendant la journée de lundi et l'après-midi de mardi.

WATTRELOS. — Naissance. — Marie-Louise Duhamel, rue de Roubaix, 58.

Décès. — Charlotte Lefebvre, 72 ans, rue Pierre-Catteau, 93.

CROIX

Le Cinquantenaire de la Grande-Harmonie

La journée du 21 juin, la seconde des fêtes, comprendra un cortège composé comme suit : Cavaliers, vélos fleuris, Cyclo-Club Griffon, Grande-Fanfare de Wasquehal, délégation de la « Croisienne », groupe d'anciens musiciens avec le vieux drapeau, landau des fondateurs et vétérans médaillés, Grande-Harmonie.

Le cortège partira à 11 heures du Café du « Progrès », et passera place de la République, Grande-Rue, avenue des Marronniers, rue de l'Ermitage, contour St-Pierre, rue Kléber, Croix-Blanche (halte), Grande-Rue, rue du Trocadéro, boulevard Zola, rue de la Gare (halte), Grande-Place et place de la République.

A 2 h. 1/2, Banquet.

Une troisième journée de fête aura lieu le 28 juin. Dans le magnifique parc de Mme Auguste Florin, Grande-Rue, se fera un Grand Concert de gala auquel prendront part la Société Philharmonique d'Hem, fondée en 1845, et la Grande-Harmonie. Le programme de ce Concert sera vendu au profit des pauvres ; pendant le cortège du 21 juin, la quête sera faite à la même intention.

Accident de travail. — Un maçon, Cyrille Poteau, 34 ans, rue Ste-Elisabeth, à Roubaix, au service de M. Maille, est tombé d'une échelle. Entorse du pied gauche. 15 jours de repos. Docteur Masure.

CROIX. — Naissance. — Jeanne Despretz, rue Colmar, fort Boulanger, 1 bis.

Décès. — Eugénie Parent, 69 ans, rue de l'Ermitage, 151.

WASQUEHAL

La fête du Sacré-Cœur. — Aujourd'hui, à l'occasion de la fête du Sacré-Cœur, les paroissiens sont invités à pavoiser. Ce soir, ils se rendront en masse à l'instruction et au Salut solennel qui sera chanté par la maîtrise.

LYS-LEZ-LANNOY

Bras meurtri. — Une étirageuse de la filature Boutemy frères, Marie Delleur, 20 ans, a eu le bras droit blessé entre les ailettes et son métier. 15 jours de repos. Docteur Masure.

FOREST

Inauguration du nouveau corps des sapeurs-pompiers. — Dimanche 28 juin, l'administration municipale inaugurera la création du nouveau corps de sapeurs-pompiers. A cette occasion elle organise une fête.

LEERS

Absence illégale. — Recherché pour absence illégale, Jules [illegible], soldat au 71e régiment d'infanterie, à Cambrai, a été arrêté par les gendarmes de Wattrelos qui le conduiront à son régiment.

Violences. — Jules Rousseau, 19 ans, peigneur, a porté des coups à son voisin, M. Auguste Vandenhamel, âgé de 77 ans, demeurant au Trieu de Leers. Le brutal sera poursuivi.

CHÉRENG

Blessé au poignet. — Un tisserand de l'usine Deffrennes-Duplouy, Henri Delcroix, 45 ans, a eu le poignet gauche blessé par un coup de navette. Quinze jours de repos ; docteur Delezenne.

ANNAPPES

Pied écrasé. — François Maes, 59 ans, au service de M. Degeilair, entrepreneur, a reçu sur le pied droit un lourd bloc de ciment. Plusieurs orteils ont été écrasés. Le docteur Delezenne lui a prescrit quelques semaines de repos.

Après boire. — Le garde champêtre a arrêté pour ivresse et scandale sur la rue, Jules Gyselin, 29 ans, ouvrier agricole.

Mgr CHAROST

A RONCQ

Jeudi matin, à 7 h. 1/2, Monseigneur célèbre la messe à l'église St-Piat, assisté de M. le vicaire-général Lecomte et de M. l'abbé Dufle, curé de la paroisse.

L'église était magnifiquement décorée : bannières, drapeaux, oriflammes, tentures, écussons, rien n'avait été oublié pour lui donner un air de fête. Une foule nombreuse avait tenu à accompagner les confirmands de Roncq et de Neuville qui étaient au nombre de 424 et qui avaient M. Jules Desurmont comme parrain et Mme Laurent-Lefort comme marraine. Ceux-ci ont offert aux enfants un souvenir bien précieux : une belle photographie de Mgr Charost.

La cérémonie de la confirmation terminée, M. le Curé monta en chaire. Il exposa d'une façon succincte les œuvres de la paroisse, leur vie, leur action et leur développement.

Monseigneur félicita tous les paroissiens de leur bonne volonté et les encouragea vivement à continuer leurs efforts et à se dévouer. Il insista surtout sur la question des écoles qui est une question capitale : « Plutôt fermer l'église que fermer l'école libre, parce qu'avec la suppression des écoles libres, les églises se videraient bientôt et deviendraient inutiles pour les générations nouvelles ». Il exhorta chaleureusement les paroissiens à contribuer de tout leur pouvoir à soutenir les écoles libres.

Le Prélat traversa ensuite la foule nombreuse et sympathique qui l'entourait avec respect ; il donna à tous une dernière bénédiction et partit pour Halluin non sans avoir encore félicité les habitants de leur chaleureuse réception.

A HALLUIN

Tous ceux qui ont été témoins de l'accueil fait à Mgr Charost à Halluin, hier, jeudi, en ont été absolument émerveillés.

Une nombreuse équipe de cyclistes ainsi qu'une magnifique cavalcade comprenant plus de soixante cavaliers, étaient allés prendre Sa Grandeur à Roncq même.

A l'entrée de la commune d'Halluin, en face de la demeure de M. Paul Lemaitre-Bautry, M. Pierre Defretin, maire, souhaita la bienvenue à Monseigneur, au nom de la municipalité et de la ville entière.

Aux paroles émues et éloquentes de M. le Maire, Monseigneur répondit par un cordial merci, et rendit hommage tout à la fois à M. le Maire, aux membres de la municipalité ainsi qu'à la ville qu'ils représentent si dignement.

Puis, après avoir revêtu les ornements épiscopaux chez M. Paul Lemaitre, où les petits enfants offrirent une magnifique gerbe de fleurs, Monseigneur se dirigea vers l'église paroissiale, au milieu d'une foule énorme qui s'était portée au devant de lui. A droite et à gauche, on se pressait pour aborder Sa Grandeur. Les mères de famille lui présentaient leurs petits enfants à bénir, et l'Evêque, heureux de cette manifestation populaire si belle, si cordiale et si spontanée, se plaisait à accueillir en souriant toute cette foule sympathique et à lui prodiguer ses paternelles bénédictions, si bien qu'on mit trois quarts d'heure pour faire un trajet d'un kilomètre.

En cours de route, Monseigneur remerciait d'un geste, d'une parole ou d'une poignée de mains les braves gens qui avaient si magnifiquement décoré la rue. Il eut une attention toute particulière pour les habitants du quartier du Forage, qui s'étaient entendus entre eux pour dresser à l'entrée de leur rue une très belle fausse porte, qui portait comme inscription : « Honneur à Mgr Charost, les habitants du Forage ».

Plus loin, à l'entrée de la rue de l'Eglise, on avait édifié une arcade superbe décorée avec des oriflammes, et portant des écussons aux armes de Monseigneur.

Quand on fut arrivé aux marches de l'église, M. Aug. Dumortier, au nom du Conseil paroissial, dit à Sa Grandeur toute l'affection et toute l'admiration des catholiques, qui voyaient en leur nouvel Evêque le digne successeur de Mgr Delamaire, mettant, comme lui, au service de son diocèse toute son intelligence, tout son cœur et tout son dévouement.

Puis, dans l'église, M. le vicaire général Lecomte interrogea les jeunes confirmands avec tant de bonne grâce et tant de simplicité que c'était un charme de l'entendre. Les enfants répondirent d'ailleurs très bien, et alors commença la cérémonie de la Confirmation.

Les confirmands étaient au nombre de 825, appartenant pour la plupart à la paroisse. On y comptait aussi les enfants du Mont-d'Halluin et une dizaine de petites filles des Dames de la Sainte-Union de Reckem.

La cérémonie terminée, M. le doyen Deram donna lecture du rapport sur les œuvres paroissiales et énuméra d'une façon succincte les divers groupements religieux qui existent, faisant ressortir leur importance et leur action.

Monseigneur répondit d'une façon très éloquente ; et, après avoir dit toute son admiration pour la réception splendide qui lui avait été faite, insistant d'une façon particulière sur le caractère spontané des honneurs qui lui avaient été rendus et sur l'esprit de foi qu'ils dénotaient en ceux et celles qui étaient accourus en si grand nombre au devant de lui, il dit combien il était émerveillé de la vie religieuse intense qui se manifestait dans cette paroisse si chrétienne, et il en attribua le mérite, pour une grande part, à l'entente parfaite et à la collaboration continue des autorités civiles et religieuses.

Il était près de deux heures quand on sortit de l'église.

De l'église au presbytère, Sa Grandeur se retrouva de nouveau en face d'une foule de personnes qui étaient accourues pour le voir et lui rendre hommage.

Aussi, c'est de grand cœur, et le sourire sur les lèvres, que Monseigneur bénit une dernière fois toute cette affluence et rentra enfin au presbytère.

En somme, grande et belle journée, qui laissera un souvenir impérissable dans le cœur des Halluinois et qui leur inspirera une plus grande affection et un respect plus profond pour leur nouvel Evêque.

A TOURCOING

Venant d'Halluin, Mgr l'Evêque, accompagné de M. le vicaire-général Lecomte, est arrivé jeudi à 5 heures au presbytère du Sacré-Cœur. Il y a été reçu par M. Malaquin, curé, entouré de ses vicaires et des membres du Comité paroissial. En se rendant ensuite à l'église, Sa Grandeur a pu constater que dans les environs la plupart des maisons étaient pavoisées aux couleurs nationales en l'honneur de son arrivée dans la paroisse.

L'église était décorée de tentures et de fleurs. 260 confirmands dont 140 du Sacré-Cœur, 50 du Lycée et 70 de la paroisse St-Jean-Baptiste s'y trouvaient réunis. M. le vicaire-général Lecomte en interrogea un certain nombre, puis Monseigneur administra à tous le sacrement de Confirmation.

M. le Curé lut enfin un rapport sur les œuvres si prospères dans la paroisse et Monseigneur l'en remercia bien vivement.

***

Aujourd'hui vendredi, Sa Grandeur donnera la confirmation : le matin à N.-D. de la Marlière et l'après-midi, à 3 h. 1/2, à N.-D. de Lourdes. Le soir, à 8 h., Elle présidera le salut en l'église du Sacré-Cœur.

TOURCOING

LA FÊTE DU SACRÉ-CŒUR

Les catholiques sont invités à arborer, aujourd'hui, le drapeau national aux fenêtres de leurs maisons.

Nos lecteurs, comme ils le firent dimanche dernier, à l'occasion de la Fête-Dieu, ne manqueront pas d'affirmer par cet acte public leur amour pour le divin Cœur de Notre-Seigneur.

En raison de la présence de Mgr l'Evêque, qui nous fait sa première visite officielle depuis la création du diocèse de Lille, les catholiques sont priés de laisser leurs drapeaux flotter aux fenêtres durant la journée de samedi.

Quatre coups de revolver

RUE DES ANGES

Jeudi, vers 8 heures, quatre coups de revolver étaient tirés rue des Anges. C'était jour de marché. Les passants étaient nombreux. Les détonations les affolèrent. Deux hommes de plus grand sang-froid, MM. Henri Happe, marchand forain, rue du Luxembourg, et Gustave Delalleau, garçon de recettes, rue de Mazamet, se mirent à la poursuite d'une femme qui se sauvait revolver au poing. Ils l'appréhendèrent et la désarmèrent alors qu'elle entrait à l'estaminet des Arts, rue des Ursulines.

Tandis que la femme au revolver était conduite au poste central par l'agent Dhalluin, un homme en sortait accompagné d'agents qui le menaient à l'hôpital. C'était la victime. Des quatre projectiles tirés, un seul l'avait atteint à la cuisse droite. Le docteur Julien en a pratiqué l'extraction et le blessé a pu être reconduit à son domicile, rue d'Armentières, 47, pour s'y faire soigner.

La victime de ce drame, dont les conséquences ne sont point graves, est un douanier retraité, M. Joseph Boulanger, 54 ans. Veuf, depuis trois mois, et ayant trois enfants qui sont mariés, il s'est fait marchand ambulant. Jeudi, poussant sa baladeuse, il se rendait au marché. Rue de Dunkerque, il trouva Hermance Leconte, 45 ans, femme divorcée de Deryckere, demeurant rue de Lille, 4, à Roubaix. Celle-ci, qu'il avait connue lorsqu'il était encore douanier, l'accompagna jusqu'à la rue des Anges, en le querellant. Là, elle sortit son revolver. On sait le reste.

M. Grossi, commissaire du quatrième arrondissement, instruit l'affaire.

Interrogée par M. Grossi, la femme Leconte s'est inspirée des moyens de défense employés par Mme Caillaux. Elle déclara n'avoir pas eu l'intention de tuer M. Boulanger. « Elle voulait tout simplement lui donner une leçon ». Elle n'en sera pas moins conduite à la maison d'arrêt de Lille.

HORLOGERIE-BIJOUTERIE Réparations Vve ROMMENS-VANZEVEREN : 13, Gde-Place 6676

La messe mensuelle pour l'œuvre et les lecteurs de la « Croix » sera dite dimanche prochain à Saint-Christophe. Aux messes de 5 h. 1/2, 6 h. 1/2, 7 h. 1/2, 8 h. 20 et 11 h. 1/2, une instruction sur la Presse sera donnée par M. l'abbé Brouillard.

Paroisse Saint-Christophe. — Aujourd'hui, à neuf heures et demie, grand'messe solennelle. Les vêpres seront chantées à trois heures. A huit heures aura lieu le salut solennel, sermon et consécration des familles au Sacré-Cœur.

La cérémonie de la Confirmation aura lieu demain, samedi, à dix heures.

Union Sociale et Patriotique. — Dimanche, à 5 heures 1/2 du soir, réunion des adhérents de la section du Vert-Feuillage.

PÊCHE. — USTENSILES ET APPATS Dau-Delattre, 29, rue Nationale, Tourcoing 6149

Les voleurs de jambons. — A la suite de son enquête, M. Meynier, commissaire de police, vient de faire procéder à une quatrième arrestation pour les vols de jambons que nous avons relatés. Il s'agit de Louis Colsaet, 19 ans, tisserand, rue de Roncq, 88. Ce dernier a avoué les vols commis. Il a été conduit à Lille ainsi que ses complices.

RONCQ. — Naissance. — Aline Verleyen, [illegible] du Moulin.

MOUVAUX

MOUVAUX-LES-FRANCS

Paroisse Saint-François d'Assise. — Dimanche 21 : Deuxième Procession Eucharistique. — A la Messe de 7 heures, Communion générale des jeunes filles. — Après la Grand'Messe, Réunion pour les Tertiaires. — A 3 h. 1/2, Vêpres solennelles. — A 4 h. précises, départ de la Procession par la rue François-Masurel. Tous les groupes entreront dans la cour du nouveau patronage où sera dressé un autel et où l'on implorera les bénédictions divines pour cette œuvre si importante de la jeunesse, ainsi que pour les généreux bienfaiteurs. La procession parcourra ensuite les rues des Coulons, Jean-Bart et Rouget-de-l'Isle. Le reposoir sera élevé au bout de la rue Gambetta. Après avoir parcouru la rue Gambetta, elle reviendra par la rue de Tourcoing jusqu'à la place de l'Eglise où sera donnée la bénédiction du T.-S. Sacrement.

LILLE

Le VIIe CENTENAIRE de la Bataille de Bouvines

La représentation qui sera donnée le samedi 27 juin, à 8 heures trois quarts, au grand théâtre de Lille, avec le concours de la troupe du Théâtre National de l'Odéon, s'annonce comme devant obtenir un magnifique succès.

« Comme les Feuilles », l'impressionnante pièce en 4 actes de Guiseppe Giacosa, jouée, pour la première fois, le 1er décembre 1909, a eu près de cent représentations, chiffre extraordinaire pour l'Odéon. A la reprise, qui vient d'en être faite en avril dernier, elle a obtenu un succès plus vif encore, car, loin de vieillir, cette œuvre, dont nous avons dit la valeur constatée par l'unanimité de la critique, produit sur le public une impression toujours plus profonde.

Les spectateurs auront la bonne fortune d'applaudir, notamment, M. Varjas, le créateur du rôle de Maxime à l'Odéon, et Mlle Briey, qui vient de jouer celui de Julie, avec un très grand succès au second Théâtre Français.

Cette représentation exceptionnelle, où se produiront des artistes de renom, ayant provoqué un mouvement d'intérêt très compréhensible, les personnes qui désirent y assister agiront sagement en se hâtant de retenir leurs places au siège du Comité, 26, rue Inkermann, à Lille.

Cette pièce constitue un véritable spectacle de famille auquel tout le monde, sans exception, peut assister.

Le numérotage des cartes se fera au Théâtre de Lille, les 23, 24, 25, 26 juin, de 9 heures à midi.

Concours du Conservatoire

Voici les dates des concours de fin d'année :

Solfège. — Classes supérieures, 29 juin, 8 heures du matin. — Classes préparatoires, 30 juin, 9 heures du matin ; classes élémentaires, 1er juillet, 10 heures du matin ; classes du soir, 1er juillet, 8 heures et demie du soir.

Flûte, Hautbois, Clarinette, Basson et Saxophone, le 2 juillet, à 3 heures du soir.

Cor, Trombone, Cornet à pistons et Trompette, le 3 juillet, à 8 heures du soir.

Alto, Violoncelle et Contre-basse à cordes, 4 juillet, à 9 heures et demie du matin.

Violon (classes supérieures), le 4 juillet, à 3 heures du soir.

Déclamation lyrique et dramatique, le 6 juillet, à 3 heures du soir.

Piano (classes supérieures, demoiselles), le 7 juillet, 2 heures et demie du soir.

Piano (classe préparatoire), le 8 juillet, à 10 heures du matin.

Harmonie et Fugue, le 9 juillet, à 9 heures du matin.

Piano (garçons) et Orgue, le 9 juillet, à 3 heures du soir.

Violon (classes préparatoires) le 11 juillet, à 10 heures du matin.

Chant, le 13 juillet, à 3 heures du soir.

Deux cambrioleurs sous les verrous

M. Saint-Raymond, commissaire de police, a dressé, hier, un procès-verbal à M. V..., rue de la Barre, qui avait acheté à Gossaert, pour la somme de 182 fr., plusieurs reconnaissances du Mont-de-Piété et divers bijoux d'appréciable valeur.

Cet individu n'avait observé aucune des obligations prescrites aux brocanteurs.

Mme Leignel, habitant rue Vauban, à Lambersart, est venue déclarer qu'elle avait été victime d'un cambriolage au mois de décembre dernier. Elle a reconnu ses bijoux parmi ceux que détenait Gossaert.

Renversée par un cycliste. — Moïse Synave, 15 ans, rue d'Isly, qui passait à bicyclette dans la rue d'Amiens, a heurté Mme Eloïse Cerillier, 64 ans, rue du Plat, 17, qui a été blessée au front.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 18 juin

AFFAIRES DIVERSES

— Victor Roussel, à Wattignies, condamné pour bris de clôture à 16 francs d'amende, fait opposition à ce jugement. Peine confirmée.

— 15 jours à Charles Lemoort, à Lille, qui a frappé un chef cantonnier du chemin de fer qui voulait l'empêcher de franchir la voie.

— 16 francs à Eugène Warteile, 39 ans, à Templeuve, qui a voyagé sans billet de Templeuve à Lesquin.

— 1 mois à Julien Demeyer, sans domicile, qui a conservé 85 francs que Mme Joucka, rue de Wazemmes, 28, lui avait remis pour payer un fournisseur.

— 25 francs (sursis) à Céline Brisaud, 40 ans, à Péronne-en-Mélantois, qui a outragé le garde.

— 50 francs à Justine Bailleul, à Loos, pour outrages au commissaire de police.

— 16 francs à Narcisse Dugrain, à Fromelles, pour outrages à Ferdinand Duretz, garde-chasse.

— Le soir du 26 avril, Ferdinand Denglos, 17 ans, à Sainghin-en-Weppes, se trouvait en compagnie de plusieurs amis. Bien que l'heure de la retraite fût sonnée, il voulut faire ouvrir des estaminets. Un gendarme de service à Sainghin, à cause des élections, voulut le ramener au calme, mais Denglos répondit par des outrages.

Il est acquitté comme ayant agi sans discernement.

— 16 francs à Marie Delbassée, à Bachy, pour outrages au garde.

— 1 mois aux frères Remi, Achille et Léon Gekiere, Albert Robert, ouvriers briquetiers à Flers, qui le 5 mai ont roué de coups Jean Almeye, 28 ans, briquetier, rue de la Potenie, 161 à Tourcoing.

— 1 mois à Léopold Doolaeghe ; 16 francs (sursis) à Léon Buicke ; 25 francs (sursis), à Maurice Buicke qui, le 14 avril, se sont portés réciproquement des coups, à l'estaminet Dames, rue Victor-Hugo, 38, à Houplines.

— 25 francs (sursis) à Louis Sayaert, 30 ans et à Henri Eecke, 26 ans, à La Chapelle-d'Armentières, pour coups réciproques.

— Le lendemain des élections, le 27 avril, Victor Ovelaque, 24 ans, à la tête d'une bande d'énergumènes, fit irruption à l'estaminet Crombeke, y mena grand tapage et finalement brisa des portes, des carreaux et des chopes.

Mme Crombeke se porte partie civile.

Le Parquet poursuit Ovelaque et aussi Jean Burette, qui avait voulu prêter assistance à la cabaretière, puis se défendre lui-même, et quelque peu houspillé un individu de la bande.

Malgré les efforts de son défenseur, Me Parmentier fils, il est condamné à 25 francs d'amende. Quant à Ovelaque, il encourt 56 francs et devra payer 30 francs de dommages et intérêts.

Un fou s'évade de l'Hôpital Général à Douai

Jeudi, vers 9 heures, un pauvre d'esprit en observation, J.-B. Bassée, profitant de la visite du docteur, s'enfuit à travers les couloirs, gagna la rue Cuvelle et disparut.

La police découvrit le fugitif dans le grenier d'une maison en construction, rue Victor-Hugo.

L'empoisonneuse de Clary

Octavie Lecompte, dont la peine de mort a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, a quitté Cambrai jeudi matin, pour être transférée à Douai.

Une voiture fermée la conduisit à la gare-ville, en même temps que plusieurs autres détenus, entre autres le banquier Gosselet.

Le wagon cellulaire de l'administration pénitentiaire fut accroché en queue du train 3105, qui partait à 10 h. 28 pour Douai, où aura lieu, devant la Cour, l'entérinement des lettres de grâce d'Octavie Lecompte.

COUR D'APPEL DE DOUAI

FRAUDEURS EN AUTO

La Chambre des Appels Correctionnels de la Cour de Douai s'est occupée d'une affaire de fraude en auto.

On se souvient que le 26 janvier dernier, le maréchal des logis Deburaux et le gendarme Jeu, des brigades de Douai, en tournée à Ruches, y saisirent un auto renfermant 419 kilos 500 de tabac belge et dont les deux conducteurs s'enfuirent.

L'enquête amena l'arrestation du chauffeur Henri Hanoir, 19 ans, de Douai ; du maître fraudeur Louis Darras, 33 ans, se disant marchand de chevaux à Ruches ; elle établit en outre que le tabac avait été chargé à Hamblaincourt chez le sieur François Salé, lequel agissait pour le compte de M. Antoine Duhem, négociant en grains à Orchies.

Tous ces personnages comparurent le jeudi 28 mai dernier, devant le Tribunal Correctionnel de Douai, qui condamna Duhem et Darras chacun à 4 mois de prison, sans sursis ; Salé et Hanoir chacun à 6 mois de prison avec sursis ; tous solidairement à 10.312 francs d'amende ; prononça la confiscation du tabac et de l'auto saisis, et fixa la durée de la contrainte par corps à 2 ans.

Antoine Duhem fit seul appel de ce jugement, mais ne comparut pas à l'audience ; le ministère public, tout en requérant défaut contre lui, déclara que s'il avait comparu, appel à minima aurait été interjeté et qu'on pouvait le dire à Duhem.

La Cour a confirmé le jugement du Tribunal Correctionnel de Douai.

LE MEILLEUR TRAITEMENT

Tous les malades atteints d'une affection des bronches accompagnée d'oppression nous sauront gré de leur recommander la Poudre Louis Legras, ce remède si simple et si efficace. La Poudre Louis Legras, qui ne présente aucun inconvénient, peut être employée même pour les enfants ; elle soulage instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites et guérit progressivement. Une boîte est expédiée franco contre 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris. 6219

CHRONIQUE SPORTIVE

HIPPISME

CONCOURS HIPPIQUE DE ROUBAIX

Dimanche et lundi 21 et 22 juin, aura lieu à l'extrémité du Parc Barbieux, à la piste du Breucq, le Concours hippique annuel international. Les épreuves civiles et militaires qui se dérouleront ces deux journées ont réuni un lot de chevaux remarquables et l'on peut dire que chaque année les écuries de concours les plus en vue, tiennent à prendre part à ces réunions, toujours parfaitement organisées. Le nombre de prix qui atteint environ 10.000 fr. a été augmenté en ce qui concerne les classes de chevaux de selle, et M. Edouard Ribeaucourt, le sportsman bien connu, a voulu encourager l'épreuve dite des Hunters, en offrant une Coupe au premier de cette catégorie.

Le parcours mené par lui-même sera un réel parcours de chasse et cette innovation sera très intéressante, car elle permettra de juger à l'œuvre chevaux et cavaliers.

Quelques obstacles naturels nouveaux sont à remarquer dans la piste du Breucq et l'ensemble des enceintes est très bien aménagé pour permettre à tous d'en suivre la passage et les péripéties.

Nous rappelons que le prix des places pour la journée est de 3 fr. : tribune, pesage ; 1 fr. tribune et 1 fr. plaine, toutes places assises.

Les épreuves commenceront le dimanche matin par un parcours d'obstacles (Prix d'Essai) et la présentation des chevaux de selle ; le dimanche après-midi, parcours de chasse (officiers) ; parcours des Hunters, habits rouges (gentlemen).

Les cartes d'entrée pour le dimanche sont valables toute la journée.

Le lundi après-midi, parcours des Régiments et épreuves de gros obstacles.

La Fanfare Delattre et la Musique du 43e d'infanterie prêteront leur aimable concours.

COURSES DE TOURCOING

Les Courses de Tourcoing auront lieu dimanche à 2 heures.

Voici l'ordre des épreuves :

A 2 heures. — Prix de l'Elevage (au trot monté ou attelé). 1.500 francs. — MM. Dupont (Lapin roux), Dubrulle (Kolback), Dewazières (Savoyard), Verriest (Kamel), Godet (Kervan), Choquet (Iris), Beauvois (Lucifer), Meriens (Insolent).

A 2 heures 1/2. — Prix des Tribunes (1er Heat) au trot monté ou attelé. 2.000 francs. — MM. Devresse (Intrépide), Tassin (Fulton), Lagrange (Etampes), Lévy (Jupiter), Gyselinck (Horace), Snoider (Hamlet), Verriest (Joliette), Laloux (Jocaste), Tribouillet (Galitzin), Choquet (Kelouga), Finet (Kilina) et (Eclaireur), Cambier (Flava), Beauvois (Machette), Vanst (Pierrette), Godet (Korrigan), Thonney (Jupiter), Dewazières (Carquois) et (Kadichah), Bouffart (Kléber), Savary (Jupiter).

A 3 heures. — Prix de Compiègne (au trot monté ou attelé). 1.600 fr. — Pottiée (Ham), Vanderhaeghe (Kant), Capliez (Négociant), Dewazières (Grêle) et (Jasmin), Verriest (Krownir), Snel (Gauloise), Choquel (Irish Joë), Pollet (Institutrice), Finat (Eclaireur).

A 3 heures 1/2. — Prix des Tribunes (2e heat).

A 4 heures. — Prix du Brun-Pain (au trot monté ou attelé). 500 fr. — MM. Vanhéeghe (Sans Gêne), Dewazières (Gracieuse), Six (Krac), Claerbout (Hélène), Ghesquière (Violette), Desmoutier (Ira), Lévis (Hélice), Delle (X).

A 4 heures 1/2. — Prix des Tribunes (3e heat) s'il y a lieu.

A 5 heures. — Prix de l'Industrie (au trot monté ou attelé). 1.800 francs. — MM. Pottiée (Ham), Lagrange (Ismérie), Vanderhaeghe (Kant), Marx (Diettre), Dubrulle (Indépendant), Deplanck (Dur à cuire), Gentien (Kiri kiri), Lidvin (Dava), Dewazières (Jonas), Chaplain (Juliana), Beauvois (Hachette), De Fontaine (Kalmouth), Doujon (Florentin), Goudet (Kastine), Laloux (Jocaste), Facchet (Kalisma), Le Hoc (Héroé), Vandeputte (Jessa).

A 5 heures 1/2. — Prix des Tribunes (4e heat) s'il y a lieu.